MUNICIPALITÉ DE
SAINT-VICTOR

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
287, rue Marchand
Saint-Victor (Québec)
G0M 2B0

Règlement 263-2024 abrogeant le règlement no. 256-2024 concernant l'adhésion de la municipalité de Saint-Victor au régime de retraite des élus municipaux

Avis est donné par la directrice générale/greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Victor, qu'un projet de règlement visant à adhérer au régime de retraite des élus municipaux, a été présenté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 novembre 2024.

Le présent règlement aura un effet rétroactif au 1er janvier 2024.

L'adoption du règlement en titre est prévue lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Victor du 2 décembre 2024 qui se tiendra à l'hôtel de ville de la Municipalité de Saint-Victor à 19h30.

Donné à Saint-Victor
Ce 5e jour du mois de novembre 2024

_____
Carole-Anne Jacques, directrice générale /
Secrétaire-trésorière

<u>Certificat de publication</u> (article 420)

Je soussignée, Carole-Anne Jacques, directrice générale/greffière-trésorière, affirme solennellement avoir publié le présent avis en affichant une copie ce 5e jour du mois de novembre 2024 aux endroits habituels.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 5e jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-quatre.

_____
Carole-Anne Jacques, directrice générale /
Secrétaire-trésorière